2016-17

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la COMMUNE de GRÉVILLERS (Pas de Calais)

Séance du 14 juin 2016

L'an deux mil seize, le mardi quatorze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LORENT, Maire de GRÉVILLERS.

Nombre de Membres :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Présents : 06
Procurations : 01
Membres votants : 07
Date de convocation : 9 juin 2016
Secrétaire de séance : Philippe THIÉBAUT
Présents : Jean-Pierre LORENT ; Philippe THIÉBAUT ; Jean-Michel RAISON ; Sophie MERLIER ; Michel DEWITTE; David BODELOT
Absents excusés :; Sandrine PIERZCHNIK ; Magali MUSELET ; Patricia DELPLANQUE ; Frédérique LOISEAU; Nicolas GRESELLE
Frédérique LOISEAU donne procuration à Monsieur Jean-Pierre LORENT

Délibération n°04
OBJET : AVIS DU CONSEIL SUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE STATION DE SEMENCES ET DE SILOS A AVESNES-LES-BAPAUME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Préfète demande l'avis de chaque conseil municipal concerné par la construction et l'exploitation d'une nouvelle station de semences et de silos situés au lieu dit « le Vieux Tordoir » sur le territoire de la commune d'Avesnes-les-Bapaume.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
DONNE

- Un avis FAVORABLE à ce dossier mais émet quelques réserves sur le devenir de la route départementale qui relie le projet à la commune de Grévillers quant aux dégradations que celle-ci pourrait subir avec le passage des futurs camions (cette route est aujourd'hui limitée en tonnage à 10T).

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 24 juin 2016

MAIRIE de GREVILLERS Pas-de-Calais

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire,
Jean-Pierre LORENT

MAIRIE de GREVILLERS Pas-de-Calais

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement d'Arras

Canton de Bapaume

Tél. 03 21 07 13 61
Fax 03 21 07 09 70
mairie.lignythilloy@wanadoo.fr

MAIRIE de LIGNY-THILLOY

62450

COMMUNE DE LIGNY-THILLOY

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet de la Délibération : Avis sur la demande de construction et d'exploitation d'une nouvelle station de semences et de silos (ICPE) de la SCA UNEAL sur la Commune d'AVESNES-LES-BAPAUME

Le six juillet deux mil seize, à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de LIGNY-THILLOY. La présidence est assurée par Monsieur DELEPLACE Dominique, Maire de LIGNY-THILLOY. Monsieur GRESELLE Lionel est secrétaire.

Tous les conseillers en exercice, légalement convoqués en date du 1er juillet 2016 sont présents, à l'exception de Mr BISSETTE et Mr PETIT, excusés et de Mme MATHON et Mr OTTELARD.

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'arrêté du 19 mai 2016 de Madame la Préfète du Pas-de-Calais portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande de construction et d'exploitation d'une nouvelle station de semences et de silos de la S.C.A. UNEAL sur la Commune d'AVESNES-LES-BAPAUME. Le Maire rappelle que selon l'article 9 de cet arrêté, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette demande.

Après avoir pris connaissance de l'arrêté et du dossier, le Conseil Municipal de LIGNY-THILLOY délibère et donne un avis favorable à la demande de construction et d'exploitation d'une nouvelle station de semences et de silos de la S.C.A. UNEAL sur le territoire d'AVESNES- LES-BAPAUME.

Toutefois, le Conseil Municipal souhaite attirer l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur sur quelques problèmes que pourraient engendrer cette construction et exploitation, à savoir :

a) La traversée de la RD 929 en venant de LIGNY-THILLOY par la rue de Grévillers présente un réel danger pour les usagers. (Le Conseil Municipal rappelle le danger que représentait cette traversée, ce qui a entraîné la réalisation d'un demi- rond point).

b) Le Conseil Municipal attire l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur sur l'état précaire de la rue de Grévillers qui est devenue très accidentogène (faible largeur, accotements en permanence inondés par des résurgences de nappes superficielles).

c) Le Conseil Municipal rappelle le danger que représente le « trou noir » sur ce croisement sans éclairage public. (Le Conseil Municipal rappelle que la Commune de Ligny-Thilloy vient d'installer 6 poteaux éclairants au lieu-dit La Brioche, au carrefour entre Ligny-Thilloy et Warlencourt-Eaucourt).

d) Le Conseil Municipal prend acte que le prolongement de la rue de Grévillers, coté GREVILLERS, sera pris en charge, quant à son renforcement, par la Communauté de Communes du Sud Artois.

e) Le Conseil Municipal prend acte de la déclaration d'UNEAL sur la lutte contre les nuisibles (rats) et prend acte du faible bruit diurne et nocturne engendré par le fonctionnement du site.

f) Le Conseil Municipal prend acte des déclarations d'UNEAL quant à la gestion des eaux de ruissellement qui pourraient inonder la commune de LIGNY-THILLOY.

Le Conseil Municipal renouvelle son avis favorable à cette implantation mais tenait à porter à la connaissance de Monsieur le Commissaire Enquêteur ces quelques réflexions.

Fait et délibéré en séance, affiché, publié, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à LIGNY-THILLOY,
Le 13 Juillet 2016

Le Maire,
Dominique DELEPLACE

MAIRIE DE LIGNY-THILLOY (P.-de-C.)

Acte rendu exécutoire par publication
Le 13 juillet 2016
Et transmission en Préfecture
Le 13 juillet 2016

MAIRIE DE LIGNY-THILLOY (P.-de-C.)

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
21 JUIL. 2016
ARRIVEE

Département
PAS DE CALAIS
--
Arrondissement
ARRAS
-
Canton
BAPAUME

COMMUNE D'AVESNES LES BAPAUME

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil seize, le 29 juillet à 19 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DOBOEUF Bernard, Maire , en suite de la convocation en date du 21 juillet 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Mme PUCHOIS – MM LHOTELLIER et LORENT, excusés

Objet : Avis sur la demande de construction et d'exploitation d'une nouvelle station de semences et de silos (ICPE) de la SCA UNEAL sur la commune d'AVESNES LES BAPAUME .

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'arrêté du 19 mai 2016 de Madame la Préfète du Pas de Calais portant ouverture d'une enquête publique suite à la demande de construction et d'exploitation d'une nouvelle station de semences et de silos de la SCA UNEAL sur la Commune.
Le Maire rappelle que selon l'article 9 de cet arrêté, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette demande.

Après avoir pris connaissance de l'arrêté et du dossier, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet mais entame de longues discutions au sujet de la sécurité notamment en matière d'accès ou de sortie du site..

Les membres du Conseil Municipal s'inquiètent essentiellement sur quelques points et particulièrement sur la configuration actuelle du demi-rond-point existant qui rendra l'accès au site dangereux, sur l'éclairage de cette zone ainsi que sur le maintien du chemin du moulin en sens unique. Le Conseil Municipal estime qu'une limitation de vitesse dans ce secteur sera nécessaire.

Le Conseil Municipal souhaite attirer l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur sur les problèmes que pourraient engendrer cette construction et son exploitation tout en insistant sur le fait qu'il est tout à fait favorable à ce projet, à savoir :

- La traversée de la RD 929 en provenance de Grévillers ou de Ligny Thilloy présente un réel danger pour les usagers (le demi rond-point a d'ailleurs était conçu pour réduire ce danger, mais sera surement insuffisant)

- Concernant le chemin du moulin, il semble souhaitable d'entreprendre une négociation avec les agriculteurs concernés quant au projet de sens unique et peut être d'un élargissement du chemin.

- Le Conseil Municipal attire l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur sur le manque d'éclairage de ce secteur qui constitue déjà un « trou noir » et sera encore plus dangereux si un éclairage adapté n'est pas envisagé.

- Il semble également primordial de prendre les dispositions permettant de réduire la vitesse des véhicules sur la RD 929. Le Conseil Municipal souhaite à ce titre une rencontre avec les services du Département pour évoquer ces questions.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents engagements pris, d'une part par la Communauté de Communes du Sud Artois concernant le renforcement de la rue de Grévillers et d'autre part, par la société UNEAL qui s'est engagée pour lutter contre les nuisibles mais également sur la limitation du bruit diurne et nocturne engendré par le fonctionnement du site. Monsieur le Maire précise que la Société UNEAL a accepté de prendre en charge l'extension du réseau électrique.

Le Maire et le Conseil Municipal souhaitent terminer cette analyse en réaffirmant à l'unanimité l'avis favorable à cette implantation mais tenaient à porter à la connaissance de Monsieur le Commissaire enquêteur les différentes réflexions notamment sur la sécurité et l'accès au site.

Ainsi fait, délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire

B. DOBOEUF

Acte rendu exécutoire
Par publication le 29 juillet 2016
Et transmission en Préfecture
Le 29 juillet 2016
Le Maire